
DÉCISIONS de la 8^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 19 mars 2019 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 08.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption de procès-verbaux
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Climat dans les instances / Projet de règles d'engagement
 6. Liberté d'expression
 7. Motion de réitération / Alliée aux personnes LGBTQ+
 8. Avis de motion modification aux statuts / Intention
 9. Sujets divers

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- 08.02** Que les procès-verbaux des rencontres suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 22 mars 2019, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:
- 6^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 12 février 2019, avec la modification identifiée;
 - 7^e Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSDM tenue le 26 février 2019.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

- 08.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal réaffirme son engagement indéfectible envers le libre débat en tout ce qui concerne les intérêts de ses membres et les grands enjeux sociaux au premier rang desquels se situent ceux de l'école.

LIBERTÉ D'EXPRESSION (SUITE)

- 08.04** Que l'Assemblée des personnes déléguées réitère sa conviction que le colloque doit demeurer un lieu où, dans le respect des règles démocratiques et des personnes, les différents points de vue peuvent et doivent s'exprimer.
- 08.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées forme le vœu que sur la base de ses principes et ses valeurs, le colloque de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal demeure un événement incontournable pour le milieu de l'éducation québécois.